

Les implications sociales

Par Jacques Blaquière, généalogiste

Il y a dans la plupart des familles des coutumes qui servent à solidifier les liens de parenté avec la fratrie, avec les cousins, avec les oncles, avec les tantes, avec les aïeux, autant du côté paternel que du côté maternel. Avec les implications sociales, on arrive d'une certaine façon à inclure dans la parenté des amis et des voisins.

On choisit un cousin et une voisine comme parrain et marraine d'un nouveau-né. On demande à un oncle d'agir à la place d'un père décédé dans un mariage. On confie un enfant à un tuteur choisi parmi les oncles de l'enfant. On signe un contrat en présence d'un frère et d'un cousin. On retrouve un voisin comme témoin à l'inhumation d'un défunt de la famille. Toutes ces implications sociales sont consignées par écrit et retracées dans les actes manuscrits des événements.

Lorsqu'on construit sa généalogie avec l'informatique, le logiciel de généalogie TNG permet d'indiquer toutes les implications sociales à même les fiches des probants et des couples concernés. Cette particularité de TNG permet même de reconstituer des familles difficiles à trouver dans les manuscrits anciens. Les implications sociales sont un outil de plus ajouté aux déclarations de consanguinité dans les actes de mariages pour faciliter la recherche d'ancêtres communs, de cousinages qui resteraient autrement introuvables et ignorés.

Il est donc nécessaire d'accorder une place importante aux implications sociales à l'intérieur d'une généalogie si on veut dresser un tableau complet et réaliste du vécu et de l'environnement social de nos ancêtres à commencer par celui de nos proches.

Pour apprendre comment utiliser cette particularité technique du logiciel TNG, voir l'atelier « Saisir une implication sociale » parmi les ateliers proposés pour l'utilisation du logiciel TNG

16 août 2020
20200816